

DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP-2026-4

Objet : Mise à disposition du gymnase Robert Gossart, situé à Condé-en-Normandie, pour l'organisation d'un job dating le 20 mai 2026

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée à Madame la Présidente par délibération n°D2026-5-4-1b du 11 mai 2026 ;

Vu la nécessité d'occuper un gymnase géré en régie communale, dans le cadre de l'organisation d'un job dating organisé sur le pôle de proximité de Condé-en-Normandie le mercredi 20 mai 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 :

- D'établir, avec la commune de Condé-en-Normandie, en sa qualité de propriétaire du site, une convention de mise à disposition pour l'occupation du gymnase R. Gossart, situé 84 rue de Vire – 14110 CONDE-EN-NORMANDIE, dans le cadre de l'organisation d'un Job dating qui se tiendra le mercredi 20 mai 2026.

La convention de mise à disposition fixe les modalités et obligations relatives à l'occupation du gymnase Robert Gossart.

- La convention de mise à disposition et/ou toutes pièces contractuelles s'y rapportant seront signées par la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ou son représentant.

Article 2 :

Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à/aux (l')intéressé(s)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260512-DP-2026-4-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Fait à Vire Normandie

Le 12 mai 2026

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireauoireau.fr/rubrique/actes administratifs](https://www.vireauoireau.fr/rubrique/actes-administratifs), le : 1 2 0 5 2 6

